

**RECHERCHER RENDEMENT
ET CAPITAL GARANTI
À ÉCHÉANCE DANS VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DANS
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

TELLUMA BOOST JANVIER 2026

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 12 ans maximum, à compter du 29 janvier 2026.

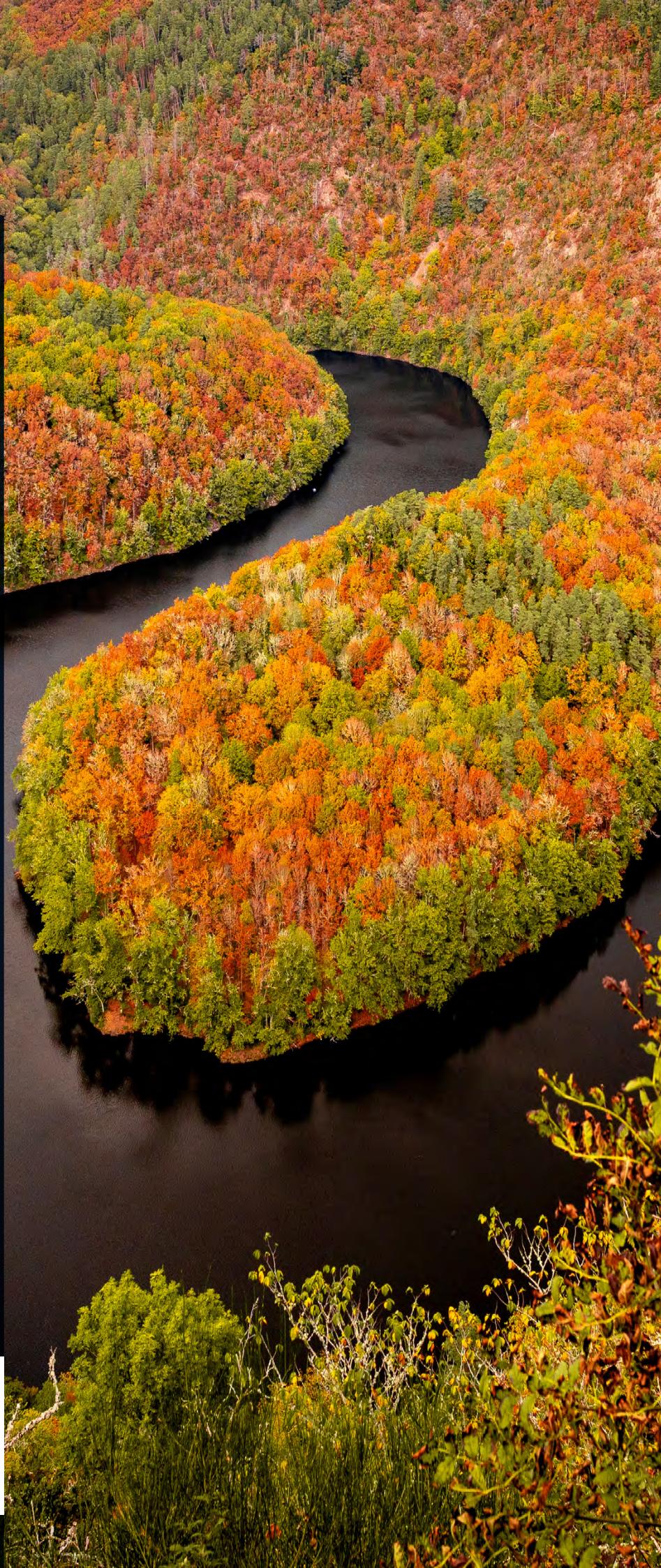
Titre de créance de droit français émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie donnée par The Goldman Sachs Group (le « Garant ») au titre du support, et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Offre à durée limitée.
Commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR1459AB8970

**L'INVESTISSEUR EST SUR LE POINT DE SOUSCRIRE
À UN SUPPORT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT
ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL



TELLUMA BOOST JANVIER 2026



TELLUMA BOOST JANVIER 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum qui présente les caractéristiques suivantes :

- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.**
- Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées.
- Un gain** versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
 - en cours de vie, **un gain de 5,30 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026** en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
 - ou, à l'issue des 12 ans, **un gain de 51,60 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,30 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026** versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports ou de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

⊕ AVANTAGES

- Un gain de :**
 - 5,30 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026**, versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur ;
 - ou, 51,60 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,30 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026**, versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.
- À l'issue des années 2 à 11, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante⁽⁵⁾ le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée.
- À l'échéance des 12 ans depuis le 29 janvier 2026**, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, **l'investisseur reçoit son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

⊖ INCONVÉNIENTS

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché.
- Le support comporte un risque de réinvestissement.** L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.
- Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation.** Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾⁽⁷⁾ (rachat⁽⁸⁾, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 janvier 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.

(4) La date d'échéance finale est le 26 février 2038.

(5) Les dates de remboursement anticipé sont : 29 février 2028 ; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 1^{er} mars 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 29 février 2036 ; 27 février 2037.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé.

(8) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 février 2038, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Mécanismes de remboursement du produit

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ POSSIBLE AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

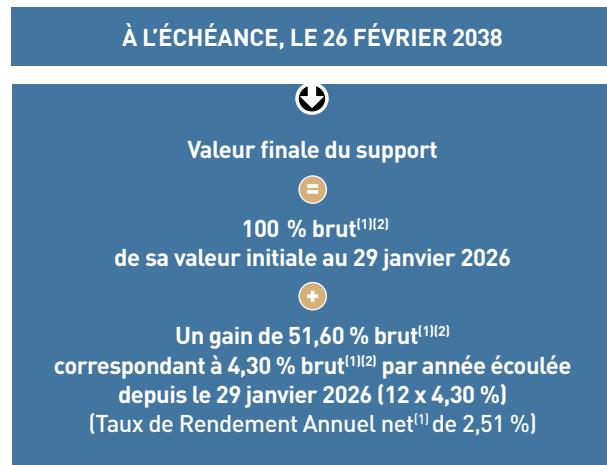
TELLUMA BOOST JANVIER 2026 prend fin par anticipation, si à l'issue des années 2 à 11, l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 20 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé^[4] concernée. Le support s'arrête et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé^[4] concernée :



Le Taux de Rendement Actuaire net^[1] (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé activé au gré de l'Émetteur, est de : 3,94 % la 2^e année ; 3,89 % la 3^e année ; 3,81 % la 4^e année ; 3,72 % la 5^e année ; 3,63 % la 6^e année ; 3,55 % la 7^e année ; 3,46 % la 8^e année ; 3,38 % la 9^e année ; 3,30 % la 10^e année et 3,23 % la 11^e année.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

En l'absence de remboursement anticipé, **TELLUMA BOOST JANVIER 2026** atteint l'échéance finale^[3], l'investisseur reçoit :



[1] Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 janvier 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

[2] Hors frais de gestion du contrat.

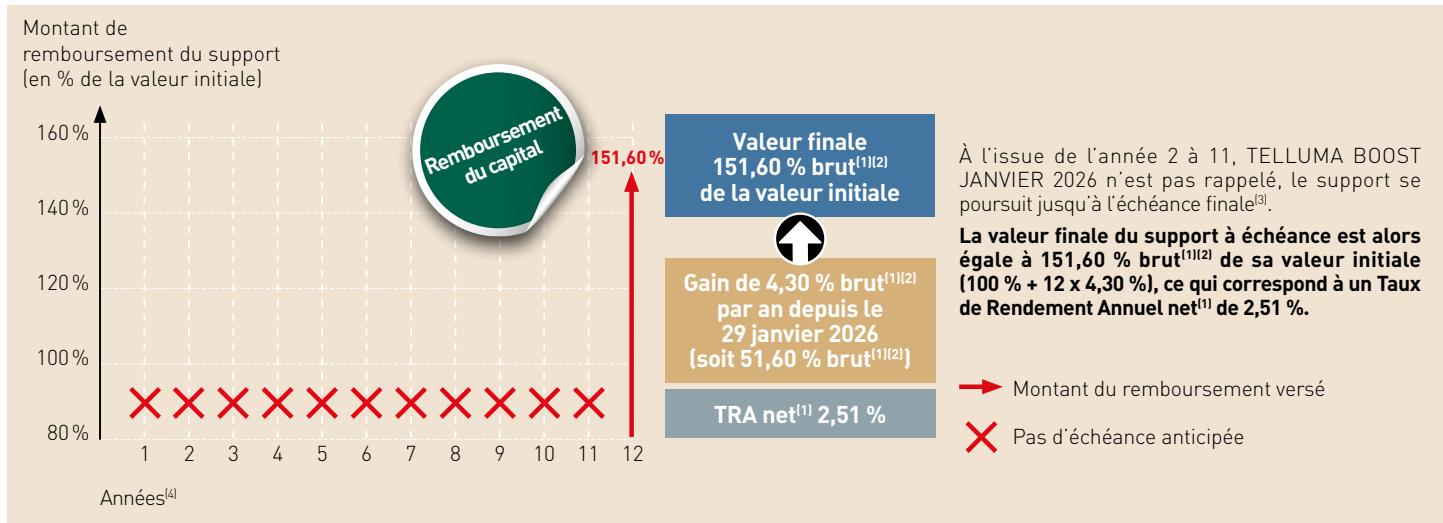
[3] La date d'échéance finale est le 26 février 2038.

[4] Les dates de remboursement anticipé sont : 29 février 2028 ; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 1^{er} mars 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 29 février 2036 ; 27 février 2037.

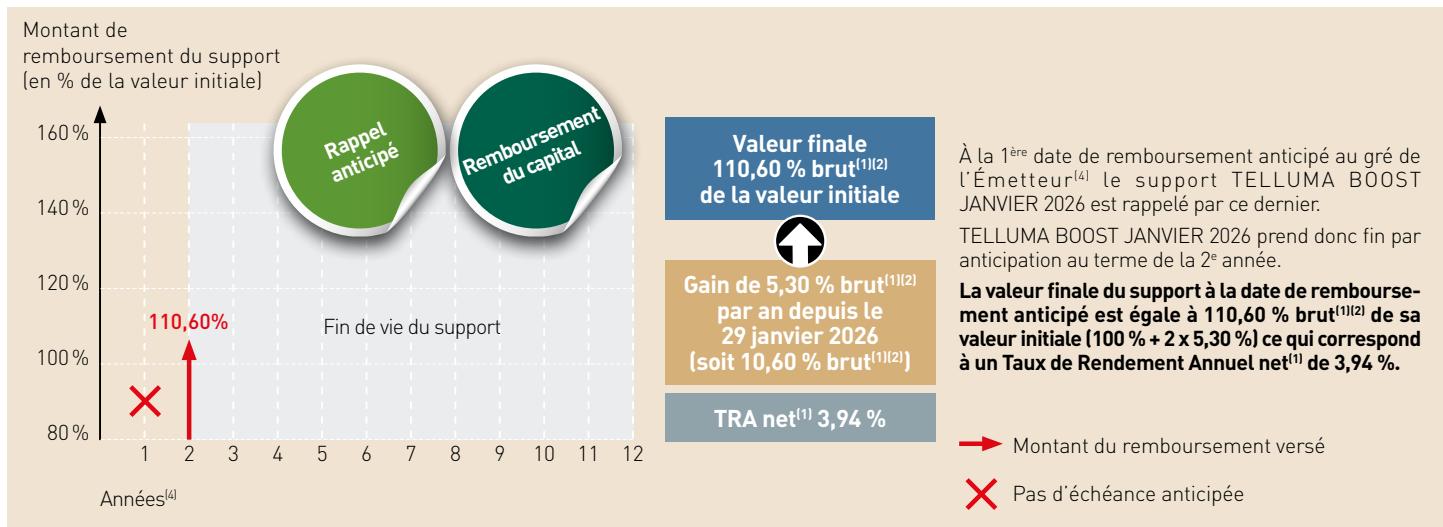
► Scénarios de marché – Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

► SCÉNARIO EN CAS DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE : GAIN EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



► SCÉNARIO EN CAS DE RAPPEL PAR L'ÉMETTEUR : GAIN EN CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélevements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 janvier 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 26 février 2038.

(4) Les dates de remboursement anticipé sont : 29 février 2028 ; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 1^{er} mars 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 29 février 2036 ; 27 février 2037.

Fiche technique

Instrument financier - Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance ou en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.

Émetteur - Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

Garant - The Goldman Sachs Group (Standard & Poor's BBB+ / Moody's A2 / Fitch A, au 3 juillet 2025). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Code ISIN - FR1459AB8970

Devise - EUR

Cotation - Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Valorisation - Hebdomadaire (le vendredi).

Double valorisation - Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Goldman Sachs.

Marché secondaire - Goldman Sachs International, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Goldman Sachs International ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Goldman Sachs International. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1 %, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette.

Commissions de distribution - Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission - 40 millions d'euros.

Valeur initiale - Elle désigne la valeur nominale des titres.

Valeur nominale - 1 000 euros.

Garantie du capital - Support garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier).

Période de commercialisation - Du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

Prix de souscription⁽¹⁾ - Il progressera de façon constante, de 99,52 % de la valeur initiale le 1^{er} septembre 2025 à 100 % de la valeur initiale du 26 janvier 2026 au 29 janvier 2026.

Date d'émission du support - 1^{er} septembre 2025.

Date début de période d'intérêt - 29 janvier 2026.

Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur - 29 février 2028 ; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 1^{er} mars 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 29 février 2036 ; 27 février 2037.

Dates de notification du remboursement anticipé - 31 janvier 2028 ; 30 janvier 2029 ; 30 janvier 2030 ; 30 janvier 2031 ; 30 janvier 2032 ; 28 janvier 2033 ; 30 janvier 2034 ; 30 janvier 2035 ; 31 janvier 2036 ; 29 janvier 2037.

Date d'échéance finale - 26 février 2038.

Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé - Si à l'une des dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser le support par anticipation, le support prend fin à la date de remboursement anticipé correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5,30 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026.

Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance - Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 51,60 % brut⁽²⁾ correspondant à 4,30 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026.

(1) Prix de souscription : 99,52 % (du 1^{er} septembre 2025 au 5 septembre 2025), 99,55 % (du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025), 99,57 % (du 15 septembre 2025 au 19 septembre 2025), 99,59 % (du 22 septembre 2025 au 26 septembre 2025), 99,62 % (du 29 septembre 2025 au 3 octobre 2025), 99,64 % (du 6 octobre 2025 au 10 octobre 2025), 99,66 % (du 13 octobre 2025 au 17 octobre 2025), 99,68 % (du 20 octobre 2025 au 24 octobre 2025), 99,71 % (du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025), 99,73 % (du 3 novembre 2025 au 7 novembre 2025), 99,75 % (du 10 novembre 2025 au 14 novembre 2025), 99,77 % (du 17 novembre 2025 au 21 novembre 2025), 99,80 % (du 24 novembre 2025 au 28 novembre 2025), 99,82 % (du 1^{er} décembre 2025 au 5 décembre 2025), 99,84 % (du 8 décembre 2025 au 12 décembre 2025), 99,87 % (du 15 décembre 2025 au 19 décembre 2025), 99,90 % (du 22 décembre 2025 au 26 décembre 2025), 99,92 % (du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026), 99,93 % (du 5 janvier 2026 au 9 janvier 2026), 99,96 % (du 12 janvier 2026 au 16 janvier 2026), 99,98 % (du 19 janvier 2026 au 23 janvier 2026), 100,00 % (du 26 janvier 2026 au 29 janvier 2026).

(2) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

► Avertissement final

FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital – L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :

- lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.

Risque de marché – Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement – L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.

Disponibilité de la documentation du support - Le support décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 19 décembre 2024), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdf-viewer/104525408>) et les Conditions Définitives (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB8970.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu?isin=FR1459AB8970&lang=FR&cnt=FR.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des

unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrement – The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la Directive) – Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le support) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du support – Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1 % peut être temporairement

augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.

Conflits d'intérêts – The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourraient engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « U.S Securities Act of 1933 », telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « Reg S » de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

DES SERVICES CONÇUS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter en temps réel :**
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité « En direct des marchés » :**
pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs supports ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
 - créer des alertes e-mail sur les supports qui vous intéressent ;
afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou « bouquets » ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en
assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780
orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie
et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièlement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Réf. 1544-012026

Crédit photo : Adobe Stock®

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ganpatrimoine.fr